

VACCINATION

... LE POINT

SUR LA ROUGEOLE

DOCUMENT DESTINÉ AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ. ÉTAT DES CONNAISSANCES (JANVIER 2012)



VACCIN TRIVALENT CONTRE LA ROUGEOLE, LES OREILLONS ET LA RUBÉOLE ET CALENDRIER VACCINAL^[1]

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	
ÂGE DE LA VACCINATION	VACCIN
À 12 mois	1 ^{re} dose du vaccin trivalent
Entre 13 et 24 mois	2 ^e dose du vaccin trivalent (Respecter un intervalle d'au moins un mois entre les deux doses).
Enfants, adolescents et adultes, nés depuis 1980 (Rattrapage)	Ces personnes devraient avoir reçu deux doses de vaccin trivalent. Si elles ne les ont pas reçues, faire un rattrapage : - 1^{re} et 2^e doses de vaccin trivalent pour les personnes n'ayant reçu aucune dose ; - 2^e dose de vaccin trivalent pour celles ayant reçu une 1^{re} dose. (Respecter un intervalle d'au moins un mois entre les 2 doses).
VACCINATION DES GROUPES À RISQUE	
GROUPE À RISQUE	VACCIN
Nourrissons âgés de moins de 12 mois entrant en collectivité	1 ^{re} dose de vaccin trivalent dès 9 mois. Dans ce cas, la 2 ^e dose de vaccin trivalent doit être administrée entre 12 et 15 mois et suffit.
Nourrissons âgés de moins de 12 mois qui doivent voyager ^[2]	Sa nécessité sera appréciée en fonction de l'épidémiologie de la rougeole dans le pays où l'enfant va séjourner. - Entre 6 et 8 mois, une dose de vaccin monovalent rougeole peut être pratiquée (dans ce cas, l'enfant recevra par la suite deux doses de vaccin trivalent selon les recommandations générales du calendrier vaccinal). - Entre 9 et 11 mois, une 1^{re} dose de vaccin trivalent (la 2^e dose étant administrée entre 12 et 15 mois).
Voyageurs âgés de 12 mois et plus ^[2]	- Mise à jour du calendrier vaccinal selon les recommandations générales (cf. plus haut).
Personnels de la petite enfance et professionnels de santé, en formation, à l'embauche ou en poste. Les personnels des services accueillant des sujets à risque de rougeole grave doivent être vaccinés en priorité.	- Mise à jour du calendrier vaccinal selon les recommandations générales (cf. plus haut). - Nés avant 1980 non vaccinés, sans antécédent de rougeole ou dont l'histoire est douteuse : une dose de vaccin trivalent.

La vaccination anti-rougeoleuse est déconseillée pendant la grossesse, cependant une vaccination réalisée accidentellement chez une femme enceinte ne doit pas conduire à un avis d'interruption médicale de grossesse.

Pour les mises à jour, cf. site Internet du ministère de la Santé [www.sante.gouv.fr], de l'InVS [www.invs.sante.fr] et de l'Inpes [www.inpes.sante.fr].

Recommandations particulières autour d'un cas de rougeole : dans le cadre de l'objectif d'élimination de la rougeole, des mesures vaccinales particulières pour les personnes réceptives exposées à un cas sont recommandées. Se reporter à la circulaire du 4 novembre 2009 de la direction générale de la Santé (dossier « Rougeole » du site www.sante.gouv.fr).

[1] Calendrier vaccinal : www.sante.gouv.fr (les dossiers « Vaccinations/Politique vaccinale »).

[2] Recommandations sanitaires en vigueur pour les voyageurs : www.sante.gouv.fr (dossier « Voyageurs »).

ROUGEOLE : ÉPIDÉMIE SUR TOUT LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Une épidémie de rougeole sévit en France depuis 2008. Plus de 22 000 cas ont été notifiés par la déclaration obligatoire (DO) entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2011, incluant des formes graves (plus de 900 pneumopathies graves et 26 encéphalites) ainsi que 10 décès. La circulation du virus s'est intensifiée au fil du temps, devenant explosive en 2011, en particulier dans le sud-est de la France. L'épidémie a suivi une dynamique par vagues successives hiverno-printanières, avec une augmentation du nombre des cas proche d'un facteur 10 entre la 1^{re} et la 3^e vague (octobre 2008-septembre 2009 : >1 700 cas ; octobre 2010-septembre 2011 : >16 000 cas).

On observe un déplacement de l'âge de la maladie vers **les enfants de moins de 1 an, ainsi que vers les adolescents et les jeunes adultes (>50 % des cas ont plus de 15 ans)**, âges où les complications de la maladie (pneumopathies, encéphalites) sont les plus fréquentes. Si globalement un tiers des cas de rougeole a dû être hospitalisé, cette proportion atteint 40 % des enfants de moins de 1 an et 50 % des plus de 20 ans.

UNE COUVERTURE VACCINALE INSUFFISANTE EN FRANCE

La diffusion du virus est la conséquence d'un niveau insuffisant et hétérogène de la couverture vaccinale, l'accumulation progressive de personnes non immunisées conduisant à des poches de sujets réceptifs au virus. La couverture vaccinale contre la rougeole stagne ces dernières années autour de 90 % pour la 1^{re} dose à l'âge de 24 mois^[3]. Elle reste insuffisante pour interrompre la circulation du virus puisqu'il faut atteindre une couverture vaccinale, à l'âge de 24 mois, de 95 % pour la 1^{re} dose et de 80 % pour la 2^e dose ; la couverture vaccinale pour cette 2^e dose à l'âge de 6 ans doit être d'au moins 90 %. Cela souligne l'urgence du rattrapage vaccinal des enfants, adolescents et jeunes adultes, afin d'atteindre les niveaux d'immunité nécessaires pour arrêter la circulation

du virus et protéger les populations vulnérables ne pouvant bénéficier de cette vaccination (enfants de moins de 1 an, personnes immunodéprimées, femmes enceintes).

VACCIN : NE PAS OUBLIER LA 2^e DOSE NI LE RATRAPAGE

La 2^e dose entre 13 et 24 mois et le rattrapage vaccinal des personnes réceptives (adolescents et jeunes adultes) sont indispensables : voir tableau « Recommandations générales » au recto.

Le calendrier vaccinal a été modifié depuis 2005 et adapté aux données séro-épidémiologiques, dans l'objectif d'élimination de la rougeole.

Rappel : le vaccin est pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie jusqu'à l'âge de 17 ans inclus et à 65 % au-delà.

L'épidémie actuelle en France doit conduire à renforcer la vaccination contre la rougeole des jeunes enfants (dès 9 mois s'ils sont gardés en collectivité) ainsi que le rattrapage vaccinal des enfants, adolescents et jeunes adultes nés depuis 1980, selon les recommandations du calendrier vaccinal.

DES MESURES PRÉVENTIVES VACCINALES POUR LES PERSONNES EXPOSÉES À UN CAS DE ROUGEOLE

La vaccination ou le rattrapage vaccinal, s'ils sont réalisés dans les **soixante-douze heures** qui suivent le contact avec un cas de rougeole, évitent la survenue de la maladie dans plus de 90 % des cas. La vaccination reste néanmoins préconisée même si ce délai est dépassé. Lorsque la situation requiert deux doses, l'intervalle entre les doses sera d'un mois au moins.

Les mesures vaccinales particulières pour les personnes réceptives exposées à un cas sont décrites dans la circulaire de la direction générale de la Santé^[4] [dossier « Rougeole » du site www.sante.gouv.fr].

[3] Drees. L'état de santé de la population en France. Rapport 2009-2010 - Indicateurs associés à la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004 - Objectif 42 : p. 208-211.

[4] Circulaire DGS/R11/2009/334 du 4 novembre 2009.